

CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

*Réunion de la commission Orientation, Mobilités,
Sécurisation des Parcours Professionnels le 1^{er} décembre 2016*

COMPTE-RENDU

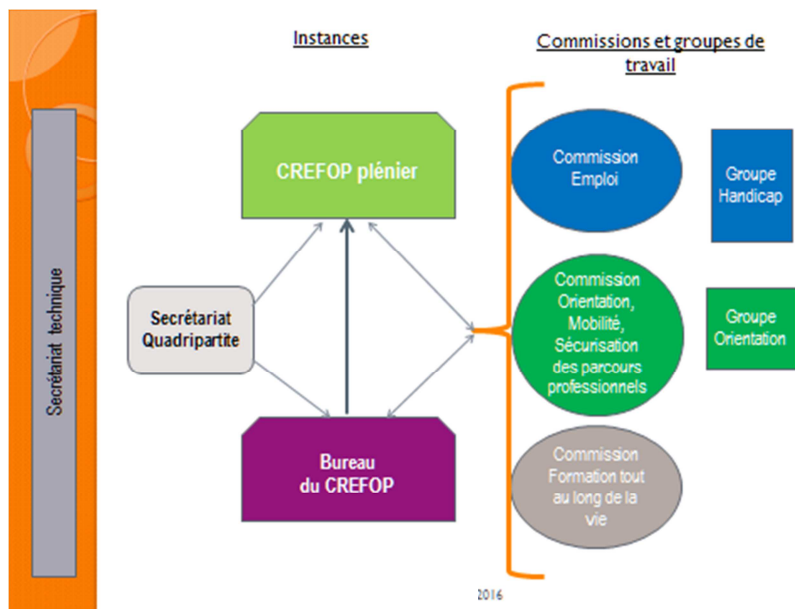
Michel OLLIER, représentant des Partenaires sociaux Auvergne-Rhône-Alpes, et Stéphanie Pernod Beaudon, Vice-Présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes proposent de faire un tour de table.

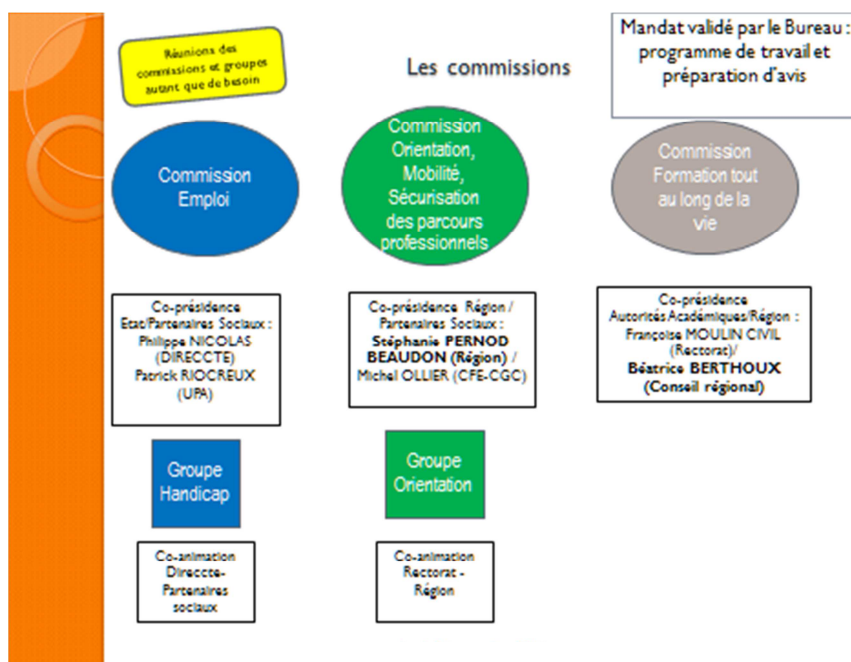
Ensuite, Stéphanie Pernod Beaudon, co-Présidente de la Commission, rappelle que, ce même jour, se tenait le 1^{er} job dating organisé par la Région, en partenariat avec Pôle emploi. On comptait plus de 3 000 inscrits avant même l'ouverture, et 1 000 postes à pourvoir chez une 50^{aine} d'employeurs (dont 60% CDI).

1. Présentation du CREFOP

Stéphanie Pernod Beaudon rappelle les enjeux liés au CREFOP. Puis, Chantal Bunel Delarche, directrice de mission au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, complète les propos par la projection d'une présentation.

La nécessité pour l'Etat, la Région et les Partenaires Sociaux de se coordonner réclame l'existence d'un lieu de gouvernance quadripartite permettant la concertation, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre. Il s'agit donc d'organiser, au niveau régional, la concertation, de créer un cadre partagé de travail avec la mise en cohérence des ressources, d'être en mesure de pouvoir consulter les acteurs et d'évaluer les politiques régionales de formation.





En ce qui concerne le groupe Orientation, il est convenu qu'il sera co-animé par Audrey BOURGOIS-HENOCQUE, Directrice de la Formation et de l'Apprentissage au Conseil régional, et Yves FLAMMIER, Délégué Régional de l'ONISEP. Il doit se réunir au début de l'année 2017.

2. Lettre aux co-présidents des commissions

Michel Ollier, co-Président de la commission rappelle que la lettre fixe le périmètre de travail de la Commission. Elle n'a pu être distribuée car le Bureau du CREFOP doit la valider lors de sa réunion du 5 décembre. Elle sera ensuite déposée dans chacune des communautés des commissions.

D'ores et déjà, il est possible de noter certains enjeux prioritaires de la commission et du groupe de travail comme :

- CEP (aspect parcours)
- VAE
- Socle de compétences commun
- Plate-forme de sécu des parcours

Concernant le CPRDFOP, les contributions des Partenaires Sociaux ont été recueillies, celle de l'Etat est en cours de finalisation et celle de la Région devrait être disponible en début d'année 2017.

Stéphanie Pernod Beaudon, co-Présidente de la commission, souhaite que les groupes ne soient pas trop nombreux afin de ne pas déposséder la commission de ses compétences. Selon elle, si on multiplie les groupes, on aura moins d'intérêt à travailler ensemble au sein de la commission.

Concernant le CREFOP, le groupe projet sera constitué autour du secrétariat quadripartite et ouvert à des experts. Les problématiques seront ensuite transmises aux commissions selon leurs compétences respectives.

Deux axes ont émergé du tour de table :

- Rôle et place du numérique dans l'orientation
- Lutte contre le décrochage en formation

Pour la CGT, la sécurisation des parcours professionnels passe aussi par la FTLV (formation tout au long de la vie). Quelle est la place des salariés dans les mesures Cléa et Compétences premières ? Quel est le rôle des connaissances de base dans l'évolution des modes de travail, dans le maintien dans l'emploi ?

La formation professionnelle doit permettre de monter en compétence pour l'ensemble des actifs, en emploi ou non.

La sécurisation des Parcours Professionnels passe aussi par la possibilité donnée par la loi du 4 mars 2014 d'une formation possible tout au long de la vie. Dans ce cadre, la formation des salariés en emploi, fragilisés car sans qualification ou en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation est un sujet primordial à étudier dans notre commission.

Par ailleurs, l'utilité de ce travail pour ce public est aussi présent dans le conseil en évolution professionnelle puisqu'il concerne aussi bien les demandeurs d'emploi par l'appui réalisé par les prescripteurs désignés par la loi, que les salariés qui passeront par les OPACIF pour leur financement.

Pour Anne MESSEGUE (SGAR), les publics prioritaires ont été intégrés dans le plan régional en 2013 en Rhône-Alpes ; un comité de pilotage a suivi ce plan et un bilan est en cours. On note ainsi que 7 % des 18-65 ans sont en situation d'illettrisme. Il faut aujourd'hui intégrer les modifications issues de la loi du 5 mars (CEP, CPF, Cléa...).

Pour 2017, le projet sera en lien avec les signataires (Etat, région, ...) pour aller vers un nouveau plan régional ; il faut aussi faire le lien avec le numérique inclus dans les connaissances de base.

Le SGAR propose donc de travailler avec cette commission et celle de la FTLV sur cette question.

L'UPA indique que la lettre a déjà été étudiée lors du Bureau du 11 octobre.

Il est demandé si, lorsque l'on parle du socle de compétences, il s'agit uniquement de Cléa ou non. La mise en œuvre de Cléa relève des Partenaires Sociaux. Il serait donc intéressant qu'une information sur ce sujet soit faite devant la commission. On note que 200 certifications ont été délivrées sur l'année 2016.

Réponses :

Annick TATON, DIRECCTE précise que, dans l'esprit, c'est plus large que Cléa car il existe d'autres programmes : compétences clés/premières. Il est donc intéressant d'avoir tous les partenaires pour en discuter plus largement.

Chantal Bunel-Delarche trouve pertinent de voir comment on se coordonne sur cette question à travers les différents dispositifs.

Pour le MEDEF, il faut penser cette commission comme étant un lieu où l'on réfléchit à une cohérence des dispositifs. On n'est pas en manque de dispositifs, mais plutôt manque d'articulation. Il faut savoir comment assurer cette articulation dans une logique d'ensemble (SPRO/CEP, ...).

Pour la CFTC, une réflexion sur la qualité de l'orientation est nécessaire et doit permettre une meilleure connaissance des métiers par les jeunes.

Pour la CGT, il faut veiller à la cohérence des outils existants, à la connaissance des besoins auxquels ils répondent, sachant que ces besoins sont fonction de la politique régionale.

L'UPA indique que la commission Sécurisation des Parcours professionnels (CREFOP Rhône-Alpes) avait listé les dispositifs existants qui contribuent à sécuriser les parcours. Il est demandé aux 2 CARIF-OREF d'actualiser cette liste à l'aune de la nouvelle région.

Anne MESSEGUE (SGAR) met en garde contre le risque de mélanger les outils, les moyens et les objectifs.

Pour la FSU, l'élargissement de la plate-forme numérique SPRO est intéressant. Pour autant, la réponse numérique ne peut être la seule réponse, notamment par rapport au CEP.

La question de l'élargissement du CEP aux MIFE est posée.

Michel Ollier, co-Président de la commission conclut la réunion en indiquant qu'il faut rechercher l'efficacité par la complémentarité des actions. Il faut mettre en place un système d'échanges entre les membres.

La FSU demande à ce que soit respecté le fait que ce soit la commission qui rende les avis.

Réponses

Chantal Bunel-Delarche : de plus en plus, on demande un avis du CREFOP sur des dossiers qui arrivent en urgence. Les groupes d'avis sont informels, ils sont en appui du bureau. Ces équipes vont préparer des avis qu'elles feront remonter aux commissions ou au bureau.

Annick TATON complète en disant que, dans les groupes d'expertise, les sujets demandent une vraie expertise (ex : inscription au RNCP). Parfois, il s'agit d'appels à projets qui demandent un avis du CREFOP.

3. Présentation de l'espace d'échange

Pour mémoire, l'espace collaboratif CREFOP est accessible à l'adresse suivante :

<http://pro.formationauvergne.com/>

Vous pouvez vous identifier à l'adresse suivante :

<http://pro.formationauvergne.com/user>

Prochaine réunion de la commission le 6 février 2017 à 10h